Enterrement des Buveurs de sang, des Terroristes des Jacobins et des Anarchistes, dans l'église Notre-Dame.

K8.6
19933
Cou
Fre
20878

Les Députés, les Cinq,

LES MINISTRES,

ET TOUS LES GOUVERNANS;

Qui ont voté la mort de l'infortuné *Capet*, *qui ont conspiré contre les* honnêtes-gens *en vendémiaire*, *et qui les ont fait assassiner*,

TRAITÉ COMME ILS LE MÉRITENT,

Sur le délabrement *horrible* de nos finances, et sur le cruel état où nos armées et nous, sommes réduits,

Pour faire suite au Directoire exécutif traité comme il le mérite, *par le peuple malheureux.*

« *Malo periculosam libertatem*,
« *Quam quietum servitium.*

OUI, je préfère les orages de la liberté à la tranquillité des tombeaux que nous offrent les esclaves et leurs tyrans. Je ne serai jamais la dupe des promesses fallacieuses de repos et de bonheur que nous promettent ces folliculaires royaux qui par un sentiment de justice et d'humanité feinte, ne nous font une peinture horrible du gouvernement républicain, des excès qui l'ont accompagnés dans son berceau, et des hommes courageux qui l'ont fondés, que pour provoquer nos regrets, et porter notre ame au souvenir de ces tems reculés où le citadin timide et le paisible habitant des campagnes gémissoient en silence de la corruption et des dépenses de la cour, des exactions et dilapidations de ces ministres et de la vénalité des tribunaux. J'ai combattu les principes de ces incorrigibles périéciens, je les combattrai encore, dut l'échafaud payer un jour tant de peines et de sacrifice, je saurai vivre et mourir en homme libre. Et que m'importe les anathêmes et les persécutions dont on m'a rendu tant de fois la victime, j'ai signalé à la vindicte nationale ces pilotes perfides qui ne cherchent à s'emparer du vaisseau de l'état que

THE NEWBERRY LIBRARY

pour le précipiter dans des écueils ; je les ai déjà défiés, je saurai les braver jusqu'à la mort.

Le droit de tout imprimer nous a facilité la conquête de tous les autres ; conséquemment nous cesserons de jouir des avantages de tous quand on nous aura privé de la liberté de la presse. Par quelle fatalité inconcevable ce fait-il donc que ce soit ceux-là mêmes qui sont redevables de leur fortune et de leurs pouvoirs à la liberté indéfinie de publier sa pensée, qui veulent la restreindre ou la détruire par des lois absurdes ou injustes, ou en précipitant dans les cachots les écrivains courageux qui leur donnent des avis salutaires, et qui luttent encore avec audace contre les progrès et les succès du royalisme. Quel bandeau les aveugle donc ?..... les insensés !..... ils ne s'apperçoivent pas, que semblables à ces fanatiques imbéciles qui creusoient le souterain dans lequel devoit reposer leurs cendres quand ils auroient cessé d'être, ils forgent eux-mêmes, à coup redoublé, l'instrument qui doit les frapper, quand le tems qui n'épargne personne, les aura fait descendre du faîte de la puissance et de la grandeur..... La liberté de la presse est le flambeau qui dirige l'esprit du peuple vers la connoissance de ses devoirs et de ses droits ; elle éclaire les démarches de l'assassin qui veut poignarder sa victime, ou de l'ambitieux qui veut s'emparer de l'autorité. La liberté de la presse est l'arme la plus terrible dont on se soit servi pour terrasser le monarque, pulvériser son trône, et renverser la tyrannie. Aussi Louis XVI fit-il tous ses efforts pour l'anéantir. Les mêmes argumens n'ont-ils pas été cent fois reproduit sur cette matière, et les hommes impartiaux qui s'en sont sérieusement occupés n'ont-ils point été forcé de convenir que les avantages l'emportoient de beaucoup sur les inconvéniens.

Sans doute qu'on ne veut pas faire renaître ces tems de terreur, de calamité et d'esclavage, où le publiciste étoit contraint de s'entérer vivant pour adresser à ces concitoyens des idées qu'il croyoit utiles, ses craintes sur la liberté de son pays et démasquer les anciens suppôts de la tyrannie qui réussissoient leurs efforts pour réenchaîner le peuple, et le forcer à maudir l'instant où la lumière lui apparut !..... Malheur à ceux qui seroient tenté d'abuser de leur puissance pour recommencer les plus horribles persécutions contre les écrivains : leur génie inventif ne pourra rien contre la ruse et le courage, et quelque soit l'habileté des limiers qui seroient chargés de couper la voie de circulation aux écrits, on aura bientôt trouvé les moyens de la mettre en défaut.

Mais entrons pour un moment dans la lice avec les politiques qui, pour sauver le tuf de l'arbre de la liberté de la dent meurtrière du royalisme, croient à la nécessité de fixer les bornes de la pensée, et prétendent à la possibilité de l'exécution de leur projet sans contrarier les principes consacrés par l'acte constitutionnel sur l'indépendance de la presse, voyons si les hommes qui se plaignent avec amertume de

blessures qu'ils reçoivent et qui ne s'apperçoivent pas des coups qu'ils portent à leurs adversaires, sont fondés à réclamer et à faire de nouvelles lois sur ce qu'on appelle la calomnie écrite, et considérons si avec le SALUS POPULI SUPREMA LEX que bien des personnes ont encore à la bouche, il ne seroit pas possible de nous amener insensiblement à un despotisme légal.

La liberté de la presse, quoiqu'elle n'en offre pas les mêmes avantages remplace en ce moment la surveillance des sociétés populaires, elle est sans contredit la seule puissance intermédiaire qui existe entre les gouvernans et les gouvernés ; elle est enfin le bouclier des attentats de la violence du fort contre le foible. La détruire est un commencement de tyrannie. Si l'on fait un pas pour la restreindre dans un sens, il n'y a pas de raison pour qu'avant peu on n'en fasse un second pour y apporter de nouvelles entraves. Eh quoi ! la force des hommes qui partagent l'autorité du gouvernement n'est-elle point assez redoutable ?.... Oublient-ils, ces magistrats, quand certains écrits les attaquent, de leur supposer des effets dangéreux ? En sont-ils à leur première épreuve, et des sbyres n'ont-ils pas eu la commission d'en arrêter les auteurs, de les charger de fers, et de les traduire en jugement.

Les partisans des limites de la liberté indéfinie de publier la pensée, disent que la presse licentieuse calomnie, et qu'elle altère ou détruit les vrais principes. Ici on est forcé de convenir que depuis quelque tems messieurs du directoire d'esprit-public royal en ont donné de terribles exemples dans leurs journaux monarchiens, témoin la dernière avanture du représentant du peuple CHAZAL, indignement calomnié par le rapsodiste auteur des RAPSODIES, mais pourquoi dédaigneroit-on de répondre aux calomniateurs en les faisant pâlir devant le flambeau de la vérité ? Pourquoi ne voudroit-on plus s'en rapporter à l'impassibilité des tribunaux pour obtenir justice contre son calomniateur ? Seroit-ce en effet parce que ceux qui se plaignent de la calomnie redoutent encore plus les effets de la médisance ? Les juges, dans aucun tems ont-ils pu ou dû refuser d'entendre et de faire droit à la réclamation d'un citoyen ? Manquons-nous de loi sur cet objet, et les peines et les amendes prononcées contre les écrivains qui se rendent coupables de ces délits ne sont-elles pas suffisantes ?.... Dans cette hypothèse il ne resteroit autre chose à faire à ceux qui sont chargés de présenter un travail sur cette matière, que de proposer une plus longue détention, et une surabondance de taxe.....

Il semblersit d'après la nouvelle disposition des loi sur la liberté de la presse, qu'adoptant les opinions de Camille-Démoulins à ses derniers momens, on voudroit accorder aux hommes publics, la permission exclusive de se tromper et punir très-sévèrement les plus petites erreurs de l'homme privé.... principe révoltant, absurde et faux, car il est in-

contestable que ce dernier est tenu à posséder moins de talens et de vertus que celui qui monte sur la scène des places, je dis plus même, je soutiens que rigoureusement parlant, si un magistrat du peuple avoit à se justifier d'une imposture qui tenderoit à ternir sa réputation, son innocence juridiquement constatée et publiée par la voie de la presse, devroit être suffisante pour lui faire goûter le plaisir généreux d'une vengeance honorable, et que si un homme puissant avoit calomnié, persécuté un citoyen obscur, tous les publicistes devroient se hâter de dénoncer cet acte vexatoire et tyrannique, fait au saint contrat de l'égalité; la cause de l'opprimé devient une affaire générale, et l'oppresseur avili d'une démarche aussi infâme, et puni par la honte, doit encore être contraint de réparer ses torts envers l'individu dont il a tenté de flétrir la conduite et les actions.

Mais qu'ai-je besoin de plaider avec cette chaleur une cause si souvent jugée dans l'opinion publique et tant de fois gagnée. Assez d'autres objets d'une importance non moins grande, doivent occuper aussi ma plume; d'un côté il est urgent de rappeller à nos législateurs la nécessité d'organiser promptement l'instruction nationale si long-tems négligée; de l'autre il faut les mettre en garde contre le projet des assassins de vendémiaire qui embouchent déjà la trompette de la discorde qui arborent l'étendard de la révolte, et qui signalent à leurs séides royaux les représentans que le sort aura fait rentrer dans la classe de simple citoyen, comme autant de victimes à dévorer. Les malheureux !.... Hélas ! de quelle tranquillité ne jouirions-nous pas, si chaque citoyen pénétré de la vérité des principes de notre révolution abandonnoit à leur nullité ces hommes irrascibles qui sacrifient l'état et les lois à leur intérêt et à leur vengeance. Voilà cependant les hommes qui se prétendent les zélateurs de la justice et de l'humanité !....

L'honnête citoyen, libre et digne de l'être,
Fait le bien, suit les lois, sans esclaves et sans maître.

On l'a déjà dit avant moi, le succès de la révolution est irrévocablement attaché à l'éducation nationale que la négligence des quatre législatures qui se sont succédées ont peut être retardée d'un siècle. Je ne conçois pas qu'une république entourée et remplie d'ennemis, comme la nôtre, puisse exister long-tems sans instruction. Un gouvernement démocratique suppose une distribution de lumières également réparties sur toute la surface du pays qu'il renferme, qu'avons-nous fait pour y parvenir ? Représentant du peuple, il ne suffit pas de nous avoir donné une constitution. Si vous voulez procurer à ce monument national une solidité durable, il faut l'étayer de l'éducation domestique, foyer des mœurs....

Les lois de l'éducation sont les premières que nous recevrons, dit MONTESQUIEU, et comme elles nous préparent

être citoyen, chaque famille particulière doit être gouvernée sur le plan de la grande famille qui les comprend toutes.

Si le peuple en général a un principe, les parties qui le composent, c'est-à-dire les familles, l'auront aussi. Les lois de l'éducation seront donc différentes dans chaque espèce de gouvernement; dans les monarchies elles auront pour objet l'honneur, dans le despotisme la crainte, et dans les républiques la vertu.... « Que nous en sommes loin!..... »

C'est dans les gouvernemens républicains, sur-tout, que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation; la crainte des gouvernemens despotiques naît d'elle même parmi des menaces et des châtimens; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions et les favorise à son tour; mais la vertu est un renoncement à soi même, qui est toujours une chose très-pénible.

Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour, et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive; mais pour que les enfans puissent l'avoir, il y a un moyen sûr, c'est que les pères l'ayent eux-mêmes.

Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère, il ne se perd que lorsque les hommes faits sont corrompus.

Que doit-on conclure de tout ceci, que notre éducation et nos mœurs doivent être tellement liés au principe de notre gouvernement, que les idées de la jeunesse soyent perpétuellement dirigées vers ce but: à cet effet, il est nécessaire que les principes que nous aurons sucés dans notre enfance chez nos pères, ne contrastent pas avec ceux qui nous seront enseignés dans la société et aux écoles nationales dans un âge plus avancé. Voilà, sans contre dit, vu la situation actuelle de la république, la seule difficulté qu'il y ait dans l'éducation paternelle. Il y a aujourd'hui tant de royalistes en France qu'il est presqu'impossible de croire, que la brillante jeunesse et ses descendans, dirigeassent jamais les opinions de leur progéniture, dans un autre esprit que celui de la monarchie.

Detous les plans d'éducation présentés jusqu'à ce jour, soit par LAKANAL ou LEQUINIO et beaucoup d'autres, aucun n'a probablement rempli le but; car, loin de s'en occuper, à peine étaient-ils connus qu'on les reléguaient dans la poussière des bureaux, d'où ils ne sont jamais sortis.

Peut-être aussi, avaient-ils le défaut de ne point offrir assez de préservatif contre la corruption des mœurs. Que les scrupules des anciennes républiques étaient admirables, à ce sujet! Car, outre l'aréopage à Athènes, il y avait des gardiens des mœurs et des gardiens des lois.

A Lacédémone tous les viellards étaient censeurs; à Rome deux magistrats particuliers avaient la censure. Comme le sénat veille sur le peuple, il faut que des censeurs ayent les yeux sur le peuple et sur le sénat, il faut qu'ils rétablissent dans la république tout ce qui a été corrompu, qu'ils notent la tiédeur, jugent la négligence, et corrigent les fautes comme les lois corrigent les crimes.

Si jamais nous avons été placé de manière à pouvoir juger de l'importance et de la nécessité de ces établissemens, c'est depuis l'existence de l'agiotage, où l'homme sans pudeur et sans foi vend sa conscience au premier offrant; c'est depuis la création de toutes ces sociétés, de tous ses bals, où des hommes et des femmes, véritables fléaux et assassins du peuple dont ils dévorent tous les jours la substance, y affichent un luxe scandaleusement protégé, et provoquent au libertinage et à la débauche, par-tout ce que l'art du costume et l'indécence des postures et des actions peut présenter de plus lassif et de plus voluptueux; c'est enfin, depuis que des magistrats du peuple jouets de toutes les intrigues, sans règle, comme sans frein attaquent et proscrivent avec la dernière injustice les hommes et les choses qui contrarient leurs désirs et leurs passions.

Mais, dira-t-on, peut-être, pour que les lumières se distribuent également, et que le pauvre puisse en avoir sa portion, il sera indispensable que les instituteurs fussent salariés, et le délabrement de nos finances ne permet point à l'état de supporter ces charges..... Sans doute..... Car, quoi qu'on en aie déjà dit, je ne pense pas qu'il se rencontre à présent, beaucoup de QUINTILIEN, de PITAGORE, ou de PLATON, qui consentissent à accorder gratis, les premières places de leurs écoles à la jeunesse indigente de la république; mais pourquoi ne contraindrait-on pas ceux qui se sont emparés des fortunes particulières, et qui ont spoliés le trésor national, à supporter une partie des frais que nécessiteraient ces établissemens.

Législateurs, l'éducation nationale et publique est le ciment qui doit irrévocablement lier le peuple Français à la révolution: si vous la négligez, craignez de voir s'écrouler tôt ou tard l'édifice que vous avez construit avec tant de peines. Hâtez vous donc de mettre la main à l'œuvre, et n'attendez pas que l'universalité des citoyens soyent expirants, pour leur donner une nourriture que la faiblesse de leur estomac ne pourrait plus supporter.

Vous ne devez pas douter, citoyens législateurs, que ce travail paisible fait l'objet des craintes de nos ennemis intérieurs et extérieurs; c'est ce qui les a porté à entretenir constament parmi nous un ou plusieurs partis coïncidens, qui fomentent sans cesse des divisions intestines, et vous font perdre un temps précieux à la confection de lois de circonstances.

Mais pour que le corps législatif parvienne à établir avec succès ces grandes institutions, il est essentiel qu'il s'entoure de toute la confiance publique, qu'il ravive l'esprit républicain expirant, et qu'il donne enfin à la révolution un caractère d'assurance et de solidité, que tous les élémens corrupteurs des puissances étrangères lui ont fait perdre depuis deux ans. Eh! qu'on ne s'abuse pas d'avantage!..... Ce n'est point tant que les esprits faibles floteront entre la crainte et l'espé-

rance d'une république ou d'une monarchie ; qu'on parviendra jamais à former et à fixer le caractère national.

Indépendamment de ces institutions, il en est d'autres non moins importantes à rétablir, et qui, quoiqu'en puissent dire leurs détracteurs, ont rendu de signalés services à la révolution, ce sont les SOCIÉTÉS POPULAIRES. Ces brasiers toujours brûlant du patriotisme, ces lampes ardentes qui portoient la lumière d'un pôle à l'autre de notre continent, et qui faisoient trembler les potentats sur leur trône. Oui, il faut avoir le courage de le dire, sans Sociétés Populaires point de salut. Les Sociétés populaires sont au gouvernement républicain ce que l'ame est au corps ; donc ils ne peuvent exister séparément.

Si j'avois besoin de démontrer cette vérité par des exemples trop funestes sans doute, je vous dirai : « Contemplez le délabrement horrible de nos finances, et le cruel état où nos armées et nous, sommes réduits depuis leur destruction ; voyez le gouvernement actuel presque méconnu, et les institutions républicaines par-tout blasphémées et foulées aux pieds ; promenez vos regards sur ces administrations et tribunaux de départemens, qui protègent insolement la rentrée des émigrés, et des prêtres réfractaires fanatisant les campagnes et provoquant audacieusement à la révolte et à la contre-révolution. Rappellez vous, citoyens, cette affreuse famine royale de l'an 3, où des milliers de femmes enceintes et de pères de familles estimables sont péris dans les angoises déchirantes de la faim ; jettez les yeux sur ces agioteurs avides, ces fournisseurs infidels dont la cupidité n'étant retenue par aucun frein, ne gardent ni bornes ni mesures, et voyez enfin l'intérêt, la haine, la vengeance et les plus grands déréglemens qui se sont répandus parmi nous comme un torrent impétueux, dont les ravages affligeront encore long-temps la société !..... Voilà citoyens un abrégé véridique des maux qui nous accablent : si les sociétés populaires ne nous eussent pas garanties de tous, au moins nous auraient-elles préservées d'une grande partie.

Maintenant, législateurs, voulez-vous détruire les effets contagieux des principes de nos écrivains royaux, et opposer l'anti-dote au poison ? Voulez-vous redonner à la France son ancienne et mâle énergie républicaine ? Voulez-vous faire pâlir ces nouveaux courtisans, royalistes déguisés sous un manteau constitutionnel, qui tiennent toujours la vérité captive dans l'injustice ? Voulez-vous arrêter ces flots de sang que les révoltés de vendémiaire se disposent à faire couler au mois de germinal prochain ? Voulez-vous sauver le peuple et vous sauver vous-mêmes en brisant dans leurs mains ensanglantées la hache que tiennent les chevaliers du poignards pour vous percer le sein, afin de vous punir d'avoir voté la mort de leur maître, qu'ils appellent infortuné ? Rétablissez les Sociétés Populaires, elles sont le palladium

de la liberté ; ce n'est point d'après les lois que je fonde mon opinion, mais sur l'expérience du passé. Dussent toutes les bastilles se r'ouvrir, et les assassins royaux diriger leurs armes sur moi, je le répéterai sans cesse, il n'y a point de salut pour l'état sans Sociétés Populaires organisées suivant la constitution de l'an 3.

Représentans du peuple, pourriez vous balancer un instant sur le parti que je vous propose? attendrez vous que TARQUIN et ses satellites soyent aux portes de Rome, et les cris de mort lancés contre la république et contre vous, par ce que le royalisme peut produire de plus fougueux? n'ont-ils point encore frapés vos oreilles? le signal est donné: écoutez l'auteur de la Quotidienne. Insensés! dit-il aux amis des rois, « Voyez à GRODNO le malheureux Stanislas, descendu au rang de ses sujets, et traînant dans la poussière son front découronné, pour avoir voulu régner au nom des droits de l'homme. Au lieu de citer de funestes exemples, venez pleurez avec moi dans le cimetière de la madeleine sur les cendres de louis seize. » Que vous faut-il de plus? votre arrêt de mort n'est-il point prononcé, quand l'oraison funèbre de notre dernier tyran commence?... Vous ne craignez pas la mort dites vous; il y a long tems que vous avez fait à l'état le sacrifice de votre destinée? que nous importe ce courage!.... avez vous donc oubliés que vous êtes comptables au peuple de son bonheur et de sa sûreté, et qu'il ne vous est pas permis d'abréger inutilement une existance dont tous les moments doivent être consacrés à la défence et au maintien de la liberté de vos concitoyens?.....

O vous tous, hommes puissants, députés, directeurs ou ministres, qui avez gardé le silence sur les persecutions des écrivains patriotes qui faisoient entendre les accents de la liberté, et qui avez repoussés avec dédain les avis salutaires des hommes généreux qui combattaient sous vos drapeaux pour la gloire et la prospérité nationale, méfiez vous de ces cœurs doubles dont la bouche est toujours ouverte à l'imposture et à la fourberie, et qui vous accusent d'avoir conspiré contre le peuple en vendémiaire, tandis que c'était eux qui voulaient l'assassiner, et vous avec lui.

Osez repousser sévèrement ce flateur, qui, comme un serpens tortueux, cherche à se glisser dans votre esprit pour vous rendre le complice ou le protecteur de ses crimes; mais, acceuillez avec reconnaissance et distinction, l'homme vertueux qui aura le courage de vous dire la vérité sans déguisement.

(R. F. LEBOIS).

De l'Imprimerie de R. F. LEBOIS, passage du Commerce, cour de Rouen, sous la voûte.